

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité / Current Events Current Events

Volume 74, Number 3, 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1091634ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1091634ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2006). Faits d'actualité / Current Events. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 74(3), 457–470.
<https://doi.org/10.7202/1091634ar>

Assurances et gestion des risques, vol. 74(3), octobre 2006, 457-470

Insurance and Risk Management, vol. 74(3), October 2006, 457-470

Faits d'actualité / Current Events

1. LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU SIDA

Le 5 juin 1981, le virus du sida était décrit pour la première fois dans une revue scientifique. C'était il y a 25 ans. Aujourd'hui le bilan des victimes est lourd : 25 millions de morts dans le monde, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne ; et 40 millions de personnes vivant avec le virus, dont près des deux tiers en Afrique subsaharienne.

Cette épidémie est d'autant plus dramatique qu'elle reste difficile à circonscrire, principalement pour des raisons économiques et culturelles : trois millions de décès par an, une personne sur cinq sans traitement. La communauté internationale s'est fixé pour objectif l'accès universel aux traitements d'ici 2010.

2. LES COMPAGNIES CANADIENNES SONT VULNÉRABLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI POINTENT À L'HORIZON

Dans une allocution donnée au Vancouver Board of Trade, le président du Lloyd's, Lord Peter Levine, n'a pas manqué de crier au loup : les entreprises canadiennes sont vulnérables aux changements climatiques et à la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles qui en résulteront. Il importe donc, selon Lord Levine, que

les gouvernements fédéral et provinciaux, les entreprises et les assureurs canadiens connaissent mieux les dangers des risques associés au climat : « *Based on current models, Canada may have to deal with flooding of low-lying lands on its seacoast, a shrinking Arctic ice cap, reductions in Great Lakes water levels, permafrost thawing and reducing river flow on the prairies.* »

Selon les données de Insurance Board of Canada, de 1999 à 2004, les dommages aux biens liés aux températures extrêmes ont atteint un sommet se chiffrant par 860 millions de dollars.

3. UNE ÉTUDE UNIVERSITAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT LÉGAL CANADIEN ET LA TARIFICATION DES ASSUREURS DE RESPONSABILITÉ

Les assureurs canadiens devront de plus en plus composer avec le durcissement de la législation canadienne, selon une étude réalisée par trois professeurs de droit de l'University of Western Ontario, lesquels ont été mandatés par le Bureau d'assurance du Canada.

Par exemple, l'émergence du concept de mauvaise foi dans la gestion des sinistres est problématique pour les compagnies d'assurance, qui pourraient devoir verser, en plus des dommages intérêts usuels, des dommages punitifs. Quatre causes de jurisprudence sont citées à l'appui de ce concept : *Amaprop Canada Inc. c. Guardian Insurance Co.* (2000), Cour supérieure de l'Ontario ; *Ontario Inc. c. Lloyd's London, Non-Marine Underwriters* (2000), Cour d'appel de l'Ontario ; *Whiten c. Pilot Insurance Co.* (2002), Cour Suprême du Canada ; *Fidler c. Sun Life Assurance Co.*, (2004), Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

En plus, la recrudescence des recours collectifs (class actions) aurait également un impact important sur les tarifs des contrats d'assurance de responsabilité, vu l'augmentation des demandeurs et des dommages réclamés. La question des franchises absolues ou déductibles est également controversée en matière de recours collectifs, suivant une décision dans l'affaire *Canadian Gas Association c. Guardian Life Insurance Co. of Canada*, rendue par un tribunal ontarien en 1998. En effet, selon les prétentions de l'assureur, l'obligation de défendre était assujettie à une franchise de 25 000 dollars par réclamant, fermant ainsi la porte à toute réclamation. Le tribunal fut d'un avis contraire, en concluant que l'obligation de défendre et

d'indemniser, en vertu de la législation ontarienne sur les recours collectifs, considère que les dommages doivent être évalués globalement et non individuellement. En conséquence, seule l'association concernée devait assumer la franchise unique de 25 000 dollars.

4. SUN LIFE A CONCLU UNE ENTENTE AVEC UNE BANQUE CHINOISE

La Financière Sun Life a conclu en juillet dernier une entente de distribution avec l'une des plus grandes banques chinoises, China Everbright Bank. L'entente vise la distribution de produits de retraite offerts par Sun Life conjointement avec les produits de retraite collective de la banque chinoise. Elle prévoit aussi la distribution de produits d'assurance maladie et d'assurance accident par le réseau national bancaire de China Everbright Bank.

Il s'agirait du premier accord de ce type signé en Chine avec un assureur étranger et qui devrait placer la société canadienne dans une position extrêmement avantageuse, alors que le marché chinois est en pleine croissance, sur fond de déréglementation de son secteur financier.

5. LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ANNONCE DES TARIFS SELON LE RISQUE

La SAAQ a finalement publié, le 21 août dernier, les échelles de cotisation auxquelles les conducteurs et propriétaires de véhicules seront assujettis d'ici 2010. Dès 2008, le coût du permis du conducteur de classe 5 et n'ayant aucun point d'inaptitude passera de 23 \$ (en 2006) 35 \$ en 2008 et à 48 \$ en 2009 et à 61 \$ en 2010, auquel s'ajoutera un montant de 109 \$ pour le certificat d'immatriculation en 2008. Mais la facture sera encore plus salée pour ceux qui ont accumulé des points d'inaptitude et pour les propriétaires de motos. Pour ces derniers, le coût d'immatriculation d'une moto de 401 cm³ et plus « sport » passera de 253 \$ en 2006 à 572 \$ en 2008 et à 1253 \$ en 2010. Le coût combiné passerait de 363 \$ à 1600 \$ (et à 2000 \$ si le conducteur a atteint 15 points d'inaptitude). Le bilan

routier dramatique des jeunes propriétaires de motos explique cette dernière augmentation drastique.

Le permis de conduire sera désormais renouvelable chaque année plutôt qu'aux deux ans et les paiements pourront être étalés.

Après des années de gel, et devant une situation déficitaire chronique de la SAAQ qui dépasse le demi-milliard de dollars en 2006, ce réaligement des tarifs à la hausse, en fonction du risque, était devenu inévitable. Le président de la SAAQ a annoncé le report des augmentations d'une année, soit au 1^{er} janvier 2008 (après les prochaines élections !) pour adapter le système informatique aux changements préconisés.

La Société agit, en outre, comme fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec. Dans ce contexte, les contributions d'assurance constituent un patrimoine fiduciaire distinct des autres activités de la Société et de celles du gouvernement, et ce contrairement à ce qui prévalait à la belle époque où les gouvernements puisaient sans vergogne dans les surplus du régime. Le Fonds est aujourd'hui consacré exclusivement à l'indemnisation des personnes accidentées ainsi qu'à la prévention et à la promotion de la sécurité routière.

6. AXA DEVIENT UN POIDS LOURD EUROPÉEN

Grâce à l'acquisition de l'assureur suisse Winterthur pour un montant d'environ 10 millions de dollars, Axa figure maintenant comme l'un des chef de file des assureurs européens, avec un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros (72 pour Axa et 18 pour Winterthur), juste derrière Allianz, le numéro un européen. En termes de capitalisation boursière, il demeure au troisième rang mondial, derrière AIG et ING (voir le prochain sous-titre). En termes d'actifs sous gestion, Axa se classe comme l'un des cinq premiers acteurs mondiaux, avec un total d'actifs gérés de 1 164 milliards d'euros.

Axa emploierait ainsi 129 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays (110 000 pour Axa et 19 000 pour Winterthur). En Suisse, il prendrait ainsi la première place. En Allemagne, il passerait du septième au troisième rang en assurance de dommages et du dixième au cinquième rang en assurance de personnes.

L'acquisition de Winterthur permet aussi à Axa de renforcer sa position en Europe de l'Est et en Asie (incluant la Chine et le Japon).

En Europe de l'Est, il figurerait parmi les cinq premiers assureurs, alors qu'il était quasi-absent jusqu'à présent dans cette partie du continent européen. Sur le sol américain, l'ancien Axa était présent aux États-Unis exclusivement sur les branches vie et épargne, alors que Winterthur y opérait en assurance de dommages.

7. LES DIX PREMIERS ASSUREURS MONDIAUX EN 2006

Voici le classement des dix premiers assureurs mondiaux, en termes de capitalisation boursière :

1. AIG (États-Unis)	153 milliards de dollars (127,5 milliards d'euros)
2. ING (Pays-Bas)	61,99 milliards d'euros
3. AXA (France)	45,5 milliards d'euros (+ Winterthur 94 milliards d'euros)
4. Allianz (Allemagne)	45 milliards d'euros
5. Manulife (Canada)	50,2 milliards de dollars (40 milliards d'euros)
6. Generali (Italie)	34,8 milliards d'euros
7. Fortis (Belgique, Pays-Bas)	32,7 milliards d'euros
8. Metlife (États-Unis)	38,2 milliards de dollars (31,8 milliards d'euros)
9. Prudential (G.-B.)	37,8 milliards de dollars (31,5 milliards d'euros)
10. Allstate (États-Unis)	34,2 milliards de dollars (28,5 milliards d'euros)
Source : Le Monde.fr.	

8. LES CINQ PREMIERS COURTIER MONDIAUX EN 2005

Voici les cinq premiers courtiers d'assurance mondiaux par ordre d'importance en terme de revenus de courtage, tous américains sauf un anglais :

		en dollars US
1. Marsh & McLennan Cos Inc.	États-Unis	10 000 000 000
2. Aon Corp.	États-Unis	6 522 000 000
3. Willis Group Holdings Ltd.	Angleterre	2 194 000 000
4. Arthur J. Gallagher & Co.	États-Unis	1 350 000 000
5. Wells Fargo & Co.	États-Unis	959 359 000
Source : <i>Business Insurance</i> , July 17, 2006.		

9. AON FRANCE CRÉE UNE ENTITÉ SPÉCIALISÉE EN RISQUES FINANCIERS

La volonté de Aon de mettre à la disposition de sa clientèle l'offre la plus complète possible en matière d'analyse et de quantification des risques se concrétise ici par la création d'une unité de conseil dont la mission sera d'accompagner les entreprises pour mesurer leur exposition aux variations de prix des matières premières, du CO2 et aux variables climatiques et de les aider à mettre en place un dispositif de gestion des risques à cet égard.

10. LE PROJET SUR LES RECOURS COLLECTIFS EN FRANCE S'EST RÉTRÉCI

La montagne pourrait accoucher d'une souris mais il fait l'unanimité ... contre lui : il mécontente toutes les parties concernées.

En effet, l'imposant mandat que le Président avait donné au législateur était de faire en sorte que tous les groupes de consommateurs et leurs associations puissent intenter un recours collectif contre les entreprises qui mettent sur le marché des produits ou pratiques nuisibles, abusifs ou qui ne répondent pas aux attentes. Dans les faits, si une loi est adoptée cet automne, sa portée serait limitée : les préjudices corporels seraient exclus du champ d'application de la loi et le montant des indemnités réparatrices pour dommages matériels serait plafonné à 2 000 euros. En plus, l'action ne serait pas vraiment collective, car seules les associations de consommateurs

agrées pourraient exercer un recours, à charge ensuite pour les victimes individuelles, une fois le verdict d'acceptabilité reçu par les associations, de se rallier au processus engagé.

Trop ou trop peu ? La Fédération française des sociétés d'assurances reste préoccupée mais attend l'adoption du texte définitif avant de faire valoir ses inquiétudes. Plusieurs associations n'ont pas manqué de faire savoir que le projet de loi allait trop loin et qu'il était nuisible aux entreprises, alors que pour les consommateurs, ce projet est vidé de toute sa substance originelle.

II. LA COUR SUPRÊME AMÉRICAINE SERAIT APPELÉE ÉVENTUELLEMENT À TRANCHER SUR LES DOMMAGES PUNITIFS TROP ÉLEVÉS

La Cour suprême des États-Unis pourrait se pencher sur l'affaire Philip Morris pour clarifier la constitutionnalité de dommages punitifs disproportionnés par rapport aux dommages compensatoires. Une décision de la Cour suprême de l'Orégon dans l'affaire *Philip Morris vs. Mayola Williams*, rendue le 2 février 2006, a maintenu une décision d'octroyer 79,5 millions de dollars à titre de dommages punitifs en faveur de la veuve d'un fumeur décédé d'un cancer du poumon en 1997. L'ex-fumeur en question consommait trois paquets de cigarettes par jour.

La veuve alléguait entre autres aspects que le manufacturier de tabac agissait frauduleusement en incitant les gens à fumer. La Cour lui octroya la somme de 521 000 dollars à titre de dommages ainsi que les dommages punitifs susdits.

La Cour suprême avait renvoyé l'affaire en 2003 devant la plus haute cour de l'Orégon suite à sa décision dans *State Farms vs. Campbell*. Dans cette affaire, a conclu majoritairement que les dommages punitifs qui excèdent le multiple à un chiffre des dommages compensatoires étaient, dans les plupart des cas, si disproportionnés par rapport aux dommages réels qu'ils allaient au-delà de la barrière entre ce qui est considéré constitutionnel et ce qui est anticonstitutionnel.

Le plus haut tribunal de l'Orégon, en maintenant sa décision, s'est appuyé sur les principes de *State Farms vs. Campbell* et de *BMW vs. Gore*, dans laquelle la Cour suprême a rappelé, pour la première fois, que des dommages punitifs pouvaient être excessifs et disproportionnés et donc violer la constitution; mais il n'a trouvé,

dans ces décisions, que de simples lignes directrices et non des principes immuables. Une clarification est donc attendue de la part du plus haut tribunal américain.

12. UN AUTRE TSUNAMI A FRAPPÉ L'INDONÉSIE EN JUILLET 2006

Un puissant séisme de magnitude 7,7 dans l'océan Indien, au sud de l'île de Java, le 16 juillet dernier, a provoqué un tsunami sur la côte indonésienne, provoquant des dégâts et une désorganisation des secours qui ne sont pas sans rappeler, sans néanmoins être aussi destructeur, le tsunami du 26 décembre 2004.

Le bilan provisoire après le sinistre faisait état de près de 337 morts et de 430 blessés.

13. LA GRIPPE AVIAIRE PRÉSENTE DANS 55 PAYS

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, la maîtrise du secteur avicole constitue la meilleure garantie que le virus H5N1 ne mutera pas en un virus facilement transmissible aux êtres humains.

Les craintes les plus vives sont en Asie. L'Indonésie compte 46 décès, à ce jour, et au total on a recensé des attaques virales dans 55 pays, en Asie, en Europe et en Afrique. Officiellement, depuis la fin de 2003, plus de 220 personnes ont contracté la grippe aviaire en Asie et 139 en sont mortes.

14. PROJET DE LÉGISLATION AMÉRICAINE SUR UNE COMMISSION DES RISQUES CATASTROPHIQUES

Un projet de loi, intitulé « Catastrophic Disaster Risk and Insurance Commission Act » a été présenté en juillet dernier à la Chambre des représentants. L'objectif de cette Commission serait d'aider le gouvernement fédéral à mieux répondre aux désastres naturels d'envergure nationale : « a *national commission whose*

responsability would be to recommend policies to help the federal government prepare for and manage disaster response, mitigate future costs, reduce the likelihood of fraud and abuse in a federal prepayment program, and hedge any risk exposure assumed by the federal government in the adoption of a national catastrophe program ».

La Commission serait composée de 17 personnes. Elle pourrait accorder une large place aux groupes d'intérêt dans l'assurance et le courtage d'assurance. Elle pourrait aussi examiner les rôles que chaque État pourrait jouer en vue de stabiliser les marchés d'assurance et de réassurance.

15. LA SAISON CYCLONIQUE DANS L'ATLANTIQUE EST MOINS ACTIVE QUE PRÉVU

Ernesto, qui a failli devenir un ouragan de force 1 sur l'échelle de Saffir-Simpson – il aurait alors été le premier de la saison dans l'Atlantique – est allé en s'étiolant pour devenir une simple tempête tropicale, la cinquième de la saison, lors de son arrivée en Floride le 30 août.

Les prévisions d'origine de la National Oceanic and Atmospheric Administration faisaient état d'une saison 2006 active (elle s'étend traditionnellement du 1^{er} juin au 30 novembre). On avait prévu une quinzaine de tempêtes, incluant une dizaine d'ouragans, dont quatre à six étaient susceptibles d'être des phénomènes « majeurs ». La NOAA a dû revoir sa copie, à la mi-août, en présentant des chiffres à la baisse.

Puis, au début de septembre, qui marque le pic de la saison, on n'avait pas encore enregistré d'événements majeurs. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, bien que nous observions une tendance remarquée, depuis 1995, de l'augmentation de l'activité cyclonique dans l'Atlantique nord. La communauté scientifique n'est pas encore parvenue à un consensus pour expliquer cette tendance, non pas forcément attribuable au réchauffement climatique.

Par ailleurs, au moment où Ernesto s'estompait, John, un ouragan de catégorie 3, se faisait menaçant sur la côte ouest mexicaine, dans l'océan Pacifique, mais son œil n'a pas atteint la terre ferme. Il a ensuite longé la pointe californienne sud avant gagner l'océan.

16. LES MARCHÉS DE RÉASSURANCE SEMBLENT MIEUX RESPIRER

Les grands marchés mondiaux de réassurance semblent jusqu'ici épargnés par les catastrophes naturelles record de 2005. Pour preuve, Munich Re estimait en août dernier qu'elle pourrait facilement atteindre les objectifs de rentabilité qu'elle s'était fixés pour 2006 (entre 3,3 et 3,5 milliards de dollars), si aucun désastre majeur ne survenait au cours des deux prochains trimestres.

Pour sa part, Swiss Re, nouvellement devenu le premier réassureur mondial, a sécurisé ses engagements sur les marchés financiers (*Cat Bond Program*), qui le protège à la hauteur de 950 millions de dollars en cas d'ouragans dans l'Atlantique, de tempêtes européennes, de tremblements de terre californiens ou japonais. Dans la foulée de la prise de contrôle au coût de 7,4 milliards de dollars de la compagnie américaine GE Insurance Solutions (2 500 employés dans 22 pays), le réassureur zurichois a annoncé des coupures importantes de personnel pour 2007, soit 2 000 emplois (ou 17 % de ses effectifs mondiaux). En 2006, la stratégie du réassureur est axée sur la rentabilité et la profitabilité.

Aux États-Unis, les hausses généralisées des primes de réassurance et les conditions contractuelles strictes se révèlent techniquement porteuses. Ainsi, les taux de réassurance en dommages « catastrophes » ont augmenté, au premier janvier 2006, de 20 % à 30 % à l'échelle nationale, mais de 100 % à 300 % pour les zones exposées aux cyclones.

Quant aux groupes français de réassurance, la croissance du portefeuille est orientée sur les marchés français, européens et asiatiques, ce qui traduit, selon François Vilnet, président de l'Association des professionnels de la réassurance en France et président de la Caisse centrale de réassurance CCR, une confirmation de la profitabilité et une solvabilité améliorée, malgré les incertitudes qui restent globalement les mêmes qu'en 2005 (coût des futures pandémies, évolution jurisprudentielle des indemnisations en responsabilité civile).

À titre d'exemple, SCOR a annoncé, à la fin d'août, une augmentation de 42 % au titre des bénéfices nets du premier semestre, par rapport à la même période l'an dernier. Les résultats d'exploitation ont augmenté de 34 %, à 240,9 millions de dollars. La compagnie, malmenée dans la foulée du 11 septembre 2001 et de l'ouragan Katrina en 2005, a par la suite fortement réduit son exposition aux risques états-uniens. En revanche, SCOR a annoncé en juillet dernier l'acquisition du groupe germanique Revios pour un montant de 775

millions de dollars, et lorgnerait, dit-on, une nouvelle acquisition, en l'occurrence celle de Scottish Re.

Les prochains renouvellements pour le début de 2007, qui ont commencé à se préparer au Rendez-vous de Septembre (voir le prochain sujet), à Monte Carlo, risquent d'être tendus, vu l'apparition de nouveaux modèles qui accroissent les besoins de couverture des cédantes et qui obligent les réassureurs à augmenter leurs fonds propres. On y a débattu de la baisse des tarifs, principalement dans les branches les moins problématiques, des perspectives du marché et des enjeux de la réassurance moderne.

17. UN DOUBLE ANNIVERSAIRE

Le Rendez-vous de Septembre, cette grand-messe annuelle des réassureurs, fête cette année son cinquantième anniversaire. En effet, le premier Rendez-vous de septembre s'est tenu à Monte-Carlo en 1956. Un anniversaire sous le signe de l'émotion car la journée et la soirée du 11 septembre furent placées sous le signe New York, New York.

Cinq ans après le drame du 11 septembre, les participants ont rendu hommage aux victimes des attentats. Le Prince Albert de Monaco, dont la principauté est co-organisatrice de l'événement, s'est lui aussi exprimé, dans son allocution, sur ce double anniversaire.

Cinq ans plus tard, les assureurs et le titulaire du bail emphytéotique des tours new-yorkaises s'affrontent toujours en justice.

18. DISPUTE ENTRE LA SOCIÉTÉ CAPTIVE DU WORLD TRADE CENTER ET LE SURINTENDANT DES ASSURANCES

Une société d'assurance captive, WTC Captive Insurance Co., a été mise en place pour couvrir certains risques de responsabilité que ne voulaient pas assumer les assureurs commerciaux concernant les opérations de nettoyage du site Ground Zero après les attaques terroristes du 11 septembre 2001. Son capital initial de fonctionnement a été consenti sous le couvert d'un prêt de 1 milliard de dollars par Federal Emergency Management Agency. La société captive

a obtenu un permis des autorités américaines de réglementation en décembre 2004.

Depuis lors, la société doit faire face à plus de 8 000 réclamations liées à la santé et aux accidents de travail et adressées contre la Ville de New York et les entrepreneurs du site par quelque 44 000 travailleurs. Depuis 2004, la captive a encouru des dépenses de 31 millions de dollars, dont 22 millions concernent des frais légaux, ce qui semble indisposer le surintendant des assurances de l'État de New York, Howard Mills. Ce dernier allègue que le fonds d'opération de 1 milliard de dollars de la captive n'est pas utilisé pour les fins auxquelles il est destiné, à savoir la responsabilité civile de la Ville et des entrepreneurs, ce à quoi s'objectent les dirigeants de la captive.

19. UNE EXPERTISE MONDIALE SUR LA MORTALITÉ LIÉE AU TABAC

Selon deux guides publiés à l'occasion de la conférence de l'Union internationale contre le Cancer, qui s'est tenu à Washington en juillet dernier, le tabac devrait faire un milliard de morts au XXI^e siècle, si la tendance se poursuit, soit 100 millions par décennies ou 10 millions par année. Les décès liés au cancer atteindraient 1,4 million de victimes par année. Lorsque les décès provoqués par les maladies cardiovasculaires et pulmonaires sont intégrés, le bilan atteint près de 5 millions de morts.

Parmi les 10,9 millions de nouveaux cancers diagnostiqués chaque année, le cancer du poumon est le plus représenté. Dans un pays comme la Chine, qui compte 300 millions de fumeurs, la maladie pourrait tuer un million de fumeurs annuellement.

D'ici 2020, les experts estiment que 16 millions de nouveaux cas de cancer et 10 millions de décès seront enregistrés chaque année, contre 11 millions de nouveaux patients et près de 7 millions de victimes il y a 4 ans.

20. NOUVEAU BILAN DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'OURAGAN KATRINA

ISO Property Claims Services, l'organisme américain chargé de récolter toutes les données des assureurs, a relevé la facture de

Katrina, en juin dernier, de 2,5 milliards de dollars par rapport au précédent décompte. Désormais, le chiffre avancé qui serait payable par les assureurs atteint 40,57 milliards de dollars. Selon l'organisme Insurance Information Institute, les trois gros ouragans de 2005 ont entraîné des pertes assurables évaluées à 57 milliards de dollars, dont la moitié serait payable par les compagnies de réassurance.

Toutes pertes économiques et matérielles confondues, Katrina a causé des dégâts estimés à 80 milliards de dollars, ce qui en fait la catastrophe naturelle la plus coûteuse de l'histoire des États-Unis. L'ouragan a en outre fait quelque 1800 morts et entraîné le déplacement de 200 000 personnes.

Un an après cet ouragan de force 4 qui a frappé et dévasté quatre États américains du golfe du Mexique, le 29 août 2005, principalement la Louisiane et le Mississippi, il reste encore beaucoup à faire sur le plan de la reconstruction des zones sinistrées. L'administration Bush, sévèrement blâmée par la population, s'est engagée à verser une somme record de 110 milliards de dollars américains, laquelle fut approuvée par le Congrès, pour réparer les écoles, les hôpitaux et les maisons d'habitation et pour aider à la réouverture des immeubles commerciaux (un montant de 44 milliards de dollars aurait été débloqué jusqu'ici par le gouvernement, mais l'attribution de cet argent est encore en cours de délibération au niveau local). Il semble que moins de 5 % des maisons dévastées ont pu être reconstruites, principalement à cause de retards bureaucratiques.

Selon les chiffres du département des assurances de la Louisiane, les assureurs de biens opérant dans cet État ont déboursé un montant de 14,5 milliards de dollars, un estimé qui ne comprend pas les réclamations payables au titre du fonds national contre l'inondation (*National Flood Insurance Program*). En août, les propriétaires de maisons inondées n'avaient encore rien touché du gouvernement. Au Mississippi, les ouragans Katrina et Rita ont causé des dommages assurés atteignant 10,5 milliards de dollars.

21. LE TYPHON SAMOA A FAIT 114 MORTS EN CHINE

Le typhon Samoa, qui s'est abattu sur la côte sud-est de la Chine le 10 août dernier, serait la plus violente tempête que la Chine a connue depuis un demi-siècle, depuis qu'il existe des statistiques. En 1956, un typhon avait fait 4 900 morts à Zhejiang.

Quelques jours après le passage de Samoa, on comptait 134 morts et 163 personnes portées disparues. La zone la plus touchée a été la ville côtière de Wenzhou, où 81 personnes sont mortes après le passage de la tempête accompagnée de vents soufflant jusqu'à 270km/h, et qui a détruit quelque 50 000 maisons et fait chavirer un millier de bateaux de pêche. La province de Fujian, qui se remettait à peine de la tempête tropicale Bilis, qui a fait plus de 600 morts en juillet dernier, comptait pour sa part 41 morts.

Les pertes économiques sont estimées à 11,3 milliards de yuans (1,1 milliard d'euros).

22. GUERRES ET ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

De tout temps, les guerres ont fait souffrir l'environnement. La nature fut une grande victime de la guerre du Vietnam. Entre 1962 et 1972, on a estimé à 71 millions de litres les défoliants versés sur près de deux millions d'hectares par les bombardiers américains, détruisant ainsi 20 % des forêts. Le tiers des mangroves a subi le même sort. Ces atteintes environnementales ont eu un impact sur la biodiversité, que ce soit dans l'eau, le sol ou les aliments. La pêche a été particulièrement affectée.

Le conflit actuel au Liban ne se traduit pas seulement par un lourd bilan de victimes humaines. Une marée noire a été provoquée par des bombardements israéliens sur des centrales électriques, près de Beyrouth, qui renfermaient des quantités importantes de pétrole. La Méditerranée et ses plages se sont retrouvées envahies par 15 000 tonnes de mazout. Cette marée noire était difficile à mesurer et à juguler à l'époque où les combats faisaient toujours rage sur le sol libanais.

23. LES CHAMPIONS DU MONDE DE L'ASSURANCE SONT LES SUISSES

Selon la fédération des entreprises belges des assurances, Assuralia, qui a publié les chiffres, chaque Suisse dépenserait annuellement 4330 euros en primes d'assurance, devançant ainsi, dans l'ordre, les Britanniques, les Irlandais et les Belges. Suivent le Danemark, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas, la France et la Finlande.